

L'ONE accompagne, contrôle, agréée, reconnaît, subventionne les accueils extrascolaires, centres de vacances et écoles de devoirs qui le souhaitent. Ceux-ci s'engagent alors à respecter les critères définis dans les réglementations, qui portent notamment sur la qualité et l'accessibilité. Toutes les structures qui accueillent des enfants de 0 à 12 ans doivent respecter le code de qualité et disposer d'un projet d'accueil.



L'ACCUEIL DES ENFANTS DURANT LEUR TEMPS LIBRE QUELLES ACTIVITÉS POUR VOTRE ENFANT ?

EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER

RÉALISATION
ONE


EDSDE0006
DJ/2020/74.80/42



L'Accueil Temps Libre près de chez vous ...

Plus d'informations auprès du/de la coordinateur.trice ATL de votre commune, sur www.one.be, www.centres-de-vacances.be ou sur le site internet de votre commune.

ONE OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE
Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0) 2 542 12 11 / Fax : +32 (0) 2 542 12 51
info@one.be - one.be

  Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles et de la Loterie Nationale

ONE.be

L'ACCUEIL DES ENFANTS DURANT LEUR TEMPS LIBRE QUELLES ACTIVITÉS POUR VOTRE ENFANT ?



ONE.be

En dehors de l'école et du temps qu'il passe avec sa famille, l'enfant de plus de 2,5 ans peut participer à de nombreuses activités.

Parmi les différentes activités, on distingue :

- **Les activités spécialisées culturelles, artistiques et sportives.** Celles-ci ont pour objectif, entre autres, l'acquisition d'une compétence ou d'une aptitude (académies de musique, clubs sportifs, cours de danse, activités nature, ...).
- **Les activités diversifiées (multidimensionnelles).** Elles proposent aux enfants un accueil qui prend en compte son développement global, sans recherche de performance. On y retrouve entre autres les accueils extrascolaires, les centres de vacances et les écoles de devoirs, qui rentrent dans les compétences de l'ONE.



L'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire est l'accueil organisé avant et après l'école pour les enfants de 2,5 à 12 ans et plus, principalement dans les écoles maternelles et primaires, mais aussi dans des lieux extérieurs spécifiques.

Les activités proposées prennent en compte les besoins et les rythmes des enfants. Encadré par des professionnels (m/f/x), l'enfant choisit en fonction de ses envies parmi l'ensemble des activités organisées (coin lecture, jeux de société, bricolage,...).

Les opérateurs d'accueil peuvent demander un agrément à l'ONE et un soutien financier s'ils s'engagent dans un processus de développement de la qualité de leur accueil, via :

- une accessibilité horaire et une continuité avec le temps scolaire,
- un encadrement adapté sous la direction d'un (e) responsable de projet,
- une formation de base et continue pour tout le personnel d'encadrement,
- un projet d'accueil qui respecte le Code de qualité de l'accueil,
- une participation à la dynamique de coordination de la Commune au travers du programme CLE (coordination locale pour l'enfance).

Les activités agréées restent financièrement accessibles.

L'accueillant extrascolaire (m/f/x) est un trait d'union fondamental entre l'école et la famille, ainsi qu'entre les enfants. Il/Elle s'efforce de leur offrir, par sa présence et son action, un espace de vie rassurant et adapté à ses besoins. Il/Elle les encadre à travers les activités proposées, en laissant une place importante à leur prise d'initiative et en respectant la notion de temps libre.



Les centres de vacances



En tant que parent, choisir et trouver des activités pour ses enfants durant les congés scolaires est tout un défi. Parmi les nombreuses offres d'accueil, privilégiez celles qui sont agréées « centre de vacances ».

Les organisateurs se sont engagés à respecter différents critères : qualification des animateurs, avoir un projet d'accueil qui part des besoins des enfants et proposer des activités variées...

De plus, cet agrément signifie que l'ONE assure un contrôle et un accompagnement de ces centres.

Il existe trois types de centres de vacances :

- **Les plaines** : organisées toute la journée avec un retour à la maison en fin d'après-midi, les plaines se déroulent souvent dans l'environnement local de l'enfant.
- **Les séjours** : organisés en résidentiel, comme un départ pour plusieurs jours à la mer, à la campagne, en Belgique ou à l'étranger, les séjours garantissent des moments collectifs forts et enrichissants.
- **Les camps** : les enfants inscrits dans une section locale de mouvement de jeunesse partent faire un « grand camp » durant l'été.

Plus d'informations, sur les organisateurs agréés de votre région et leur programme d'activités via :

www.centres-de-vacances.be ou le/la coordinateur.trice ATL de votre commune

Les écoles de devoirs

Les écoles de devoirs (EDD) soutiennent les apprentissages et la réussite scolaire de votre enfant en développant des actions éducatives, pédagogiques, créatives, ludiques, sportives et culturelles. Les enfants y sont accueillis à partir de 6 ans jusqu'à 12, 15 ou parfois 18 ans.

Les EDD ont pour objectif de lutter contre l'exclusion en général et de favoriser l'intégration sociale des enfants et des jeunes.

Les EDD facilitent le lien entre l'école et vous.

Votre participation en tant que parent sera sollicitée.

Une grande part sera laissée à la participation effective des enfants et des jeunes dans le choix et la mise sur pied des activités. Les animations sont organisées dans un esprit de coopération, de découverte interculturelle et d'éducation à la citoyenneté.

Les équipes d'animation sont souvent composées de nombreux volontaires.

L'ONE octroie une reconnaissance aux EDD qui dès lors limitent la participation financière à 2 € par jour par enfant et 4 € durant les vacances (ces montants sont indexés annuellement), mais elles sont très souvent gratuites.



La coordination accueil temps libre



Les Communes qui le souhaitent peuvent s'engager dans une dynamique de Coordination de l'Accueil des enfants durant leur Temps Libre (ATL).

L'objectif de celle-ci est de développer le secteur, d'améliorer la qualité de l'accueil et de coordonner l'offre d'accueil sur le territoire communal, afin de répondre au mieux aux besoins identifiés des familles, des enfants et des professionnels (m/f/x).

Tous les 5 ans, ces communes établissent un programme CLE (coordination locale pour l'enfance) pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés dans l'accueil temps libre.

Pour y arriver, l'ensemble des acteurs de l'ATL se réunit régulièrement au sein d'une commission communale de l'accueil (CCA). Les familles y sont également représentées via les associations de parents d'élèves et via les mouvements d'éducation permanente tels que la Ligue des Familles, Vie Féminine, Femmes Prévoyantes...

Le Coordinateur ATL (m/f/x) au sein de la Commune, rassemble, soutient, informe, crée des liens entre les acteurs concernés et met à votre disposition l'information sur l'offre d'accueil existante.

N'hésitez donc pas à vous adresser à lui ou à elle.

Vous trouverez ses coordonnées sur le site internet de l'ONE (www.one.be) ou directement auprès de votre administration communale.